Questions orales

Puisque la raison donnée par le ministre des Finances pour effectuer ce transfert de programme est qu'il veut alléger le fardeau des petites entreprises, le premier ministre peut-il nous dire s'il a envisagé la possibilité que le gouvernement paie la part de l'employeur?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je remercie l'honorable députée de son intervention; je pense que cette dernière sera d'accord avec moi que toute réponse à une telle question viendrait normalement dans le cours du budget.

LES FEMMES

LA PROTECTION DES PERSONNES QUI TRAVAILLENT SUR ÉCRAN CATHODIQUE

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor et concerne la pratique du gouvernement envers ses propres employés, dans ce cas, les employés du conseil consultatif sur la situation de la femme.

Le Conseil refuse d'accepter les normes proposées par le syndicat qui représente les employés pour la protection des personnes qui travaillent sur écran cathodique. Est-ce que le président du Conseil du Trésor est prêt, maintenant, à assurer la Chambre et aux Canadiennes qu'il permettra au Conseil consultatif d'accepter ces clauses dans la convention collective pour la protection des femmes?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le Conseil consultatif a eu des rencontres, malheureusement, trop peu fréquentes au cours des 12 derniers mois. Il a eu une rencontre tout dernièrement et on m'a fait des recommandations auxquelles je donnerai suite dans les semaines à venir.

• (1440)

[Traduction]

LA RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, cette réponse est incomplète. Si le ministre se rappelle bien, l'ancien gouvernement, qui n'avait pas une politique des plus éclairées envers ses employés, mais une politique assez rétrograde, avait adopté cette disposition et, effectivement, une disposition touchant le virage technologique. Bien que les personnes en cause ne soient pas nombreuses, le principe est très important.

Le ministre convient-il qu'il incombe au gouvernement de donner le ton dans ces domaines cruciaux, que les femmes fonctionnaires de l'État devraient travailler dans les meilleures conditions, que nous devrions collaborer pour que celles-ci se généralisent et, enfin, que le gouvernement ne devrait pas prétexter le secteur privé pour justifier de très mauvaises conditions de travail des femmes?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je signale à la députée que c'est précisément ce à quoi nous nous employons dans toutes nos relations de cette nature. Nous nous efforçons de donner le ton et nous entendons continuer. La question est sérieusement à l'étude. Nous ne nous servirons pas de la Fonction publique comme excuse, bien au contraire. Nous allons essayer de donner l'exemple à un vaste éventail d'entreprises canadiennes, en tâchant de leur montrer comment régler les problèmes semblables.

LES ALIMENTS ET DROGUES

L'INTERDICTION DE VENDRE DES PRODUITS À BASE D'HERBES

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo-Alberni): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Celui-ci n'ignore sans doute pas que, ces derniers mois, de hauts fonctionnaires de la Direction générale de la protection de la santé ont ordonné que l'on retire du marché certains produits à base d'herbes. Le ministre peut-il donner à la Chambre les raisons de cette mesure? A-t-on songé à autoriser la vente de ces produits en attendant les recommandations du comité consultatif?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bienêtre social): Monsieur le Président, ce que dit le député est juste. Le problème s'est posé pour la Direction générale de la protection de la santé et les distributeurs de certains produits, à savoir que les produits en question sont aussi distribués sous d'autres formes. C'est de là qu'a surgi la première difficulté. Mais des distributeurs prétendent que ces produits ont des effets médicinaux, prétentions qui ne peuvent être prouvées.

Nous nous sommes entretenus avec des distributeurs de ces produits, y compris ceux de la province de la Colombie-Britannique d'où vient le député, et nous avons convenu d'établir un comité consultatif. Le comité devrait présenter son rapport entre le milieu et la fin de septembre. Il ne fait aucun doute pour moi qu'il nous faudra changer nos méthodes d'homologation de ces produits. Je remercie le député d'avoir posé cette question.

LA CONDITION FÉMININE

LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME— L'ASSISTANCE À LA RÉUNION DE CLÔTURE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État et a trait non pas à ceux qui ne s'occupent du féminisme qu'à temps partiel, mais bien à ceux qui ne s'en occupent qu'en période de vacances.

Nous avons été scandalisés d'apprendre en fin de semaine dernière par les médias que le gouvernement compte envoyer 10 ministres, mais aucun critique et aucun représentant des femmes, à un safari devant avoir lieu en juillet pour marquer la fin de la décennie des Nations Unies pour la femme. Pour la petite randonnée des ministres, le coût du transport aérien en première classe sera de \$46,420. Le ministre ne croit-il pas que l'on ferait mieux de consacrer cet argent à des projets susceptibles d'apporter des changements concrets à la situation de la femme au lieu de s'en servir pour assurer le transport aérien des membres du cabinet qui depuis huit mois n'ont manifesté aucune envie de modifier la condition féminine au Canada?